

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Cotisation annuelle : adhérents : 10 € x.... adhésion(s) = €

Bienfaiteur :

Régulé par : chèque n° à l'ordre de Bon'Eure de Vivre ; En espèces :

L'adhésion constitue la principale ressource de l'association. Nous comptons sur vous. Merci de ne pas ranger ce bulletin avant d'avoir réglé votre participation. Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale de mars 2002, il a été décidé de ne plus éditer de carte d'adhérent. Ce bulletin fait foi de votre adhésion.

NOM PRÉNOM :

Année de naissance :

ADRESSE :

N° de téléphone :

COURRIEL : @

Votre adresse courriel nous est très utile pour vous transmettre les infos de dernières minutes. Si vous voulez randonner en semaine, cochez cette case () : vos coordonnées seront transmises aux organisateurs des sorties.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

-L'**adhésion** à l'association Bon'Eure de Vivre implique de s'acquitter de la cotisation annuelle ; et pour tout nouvel adhérent, au maximum après deux participations à une activité.

-**Assurances** : l'association a souscrit un contrat « multirisque Association » auprès de la MAIF

Cette assurance ne garantit pas les adhérents à titre individuel. Il est recommandé à chaque participant de vérifier les conditions de sa garantie personnelle (responsabilité civile) auprès de son assureur. Le matériel personnel (appareil-photo, caméra...etc.) n'est pas couvert par l'association.

Pour le bon fonctionnement des activités proposées, les règles suivantes sont appliquées :

-Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité dictées par l'animateur (équipement, chaussures, gilets, casque vélo...) La responsabilité de l'association ne saurait être mise en cause en cas de non-respect de ces consignes.

-Avant chaque activité, les participants doivent s'inscrire et signer la liste d'émargement préconisée par la compagnie d'assurances.

-Les personnes mineures sont acceptées, accompagnées et sous la responsabilité d'un adulte -Toute personne qui quitte une activité doit prévenir l'animateur.

Motifs d'exclusion : - Non-respect des consignes lors des activités ;

-Comportement pouvant mettre en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants

- Non-paiement de la cotisation après deux participations.

DROIT À L'IMAGE :

Par la présente,

☐ J'autorise l'association BON'EURE DE VIVRE à me photographier et à me filmer dans le cadre des activités de l'association, ainsi qu'à publier des photos ou films utilisés comme valorisation de la communication (site internet, facebook et instagram)

☐ Je n'autorise pas Bon'Eure de Vivre à publier des photos ou des films de ses activités sur lesquels je figure.

Commentaires, information à nous communiquer ; suggestions..... :

Lu et approuvé,

Date:

SIGNATURE :